

COMPTE-RENDU n° 4 (Année 1986)

Les comptes-rendus des réunions du conseil municipal, adressés à la presse locale, ne sont pas régulièrement publiés. Afin que vous soyez informés des décisions prises et des réalisations, nous avons rassemblé dans ces quelques pages les faits les plus importants pour l'année 1986.

BUDGET

Il s'élève, en section de fonctionnement à : 279 110.F
et en section d'investissement à : 53 023.F

Les principaux postes qui composent les dépenses sont les suivants:

- Dépenses obligatoires - personnel et charges 171 158.F
contingents - électricité- frais de gestion
- Travaux d'entretien 59 033.F
- Investissement (travaux) 48 919.F

Les taux des différentes taxes de 1985 ont été reconduits sauf celui de la taxe professionnelle qui a été ramené de 10,38 à 5,50% .

En 1986 , les Pouvoirs Publics ont revalorisé les bases d'imposition des différentes taxes de 5,19% .

Précisons que pour 1987 , les revalorisations sont les suivantes :

- Taxe d'habitation + 0,7 %
- Foncier bâti + 0,7 %
- Foncier non bâti - 3,15%
- Taxe professionnelle .. - 19, %

CONTRIBUTIONS	1984	1985	1986	1987
Taxe d'habitation	2,35 %	2,35 %	2,35 %	2,35 %
Foncier bâti	5,87 %	5,87 %	5,87 %	5,87 %
Foncier non bâti	15,50 %	15,50 %	15,50 %	13,50 %
Taxe professionnelle	10,38 %	10,38 %	5,50 %	5,04 %

RENSEIGNEMENTS EXTRAITS DES RÔLES DES IMPÔTS DIRECTS

MONTANTS ET PRODUITS exprimés en francs, TAUX exprimés en pourcentage.

I - TAXES PRINCIPALES comprises dans les rôles généraux de 1986

IMPOSITIONS PERÇUES AU PROFIT :	TAXE D'HABITATION	TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES	TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS NON BÂTIES	TAXE PROFESSIONNELLE	TOTAL colonnes 1 à 4
	1	2	3	4	5
• DE LA COMMUNE					
1 - Taux nets	2.35	5.87	15.5	5.5	»
2 - Produits nets	9 470	10 584	42 290	6 014	68 358
• DES SYNDICATS ET DISTRICT SANS FISCALITÉ PROPRE					
3 - Taux nets					»
4 - Produits nets					»
• DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE,* DU DISTRICT A FISC. PROPRE*, DU SYNDICAT D'AGGL. NOUVELLE*					
5 - Taux nets	4.48	10.46	19.63	5.69	»
6 - Montants réels nets <small>*(voir la mention inférieure)</small>	18 049	18 862	53 570	6 221	96 702
• DU DÉPARTEMENT					
7 - Taux nets	6.36	10.67	25.95	6	»
8 - Montants réels nets	25 631	19 236	70 811	6 562	122 240
• DU FONDS DÉPARTEMENTAL de péréquation de la taxe professionnelle					
9 - Produits versés au fonds ▶	»	»	»		
10 - Total des lignes 2, 4, 6, 8 et 9	53 150	48 682	166 671	18 797	287 300

① Abstraction faite, le cas échéant, des produits de taxe professionnelle versés directement au fonds départemental de péréquation de la Taxe professionnelle, inscrits ligne 9.

Sur la page précédente, nous vous avons communiqué la photocopie du tableau de répartition du produit des impôts locaux.

La clôture de l'exercice 1985 a fait apparaître un excédent de III 164.F . En tenant compte des travaux décidés en 1985 mais non encore réalisés, l'excédent réel ressort à 40 000.F .

D'autre part, sur les travaux d'investissement exécutés en 1984, nous avons récupéré le montant de la TVA soit 30 685.F .

TRAVAUX & PROJETS

Salle communale

Avec la participation du district pour l'aménagement des salles communales et leurs abords (50% du montant H.T des travaux), nous avons réalisé:

- la pose d'un plafond acoustique
- la ventilation pour réduire la condensation
- le carrelage avec isolation au sol
- le sous-bassement en frisette et les plinthes
- dans la cuisine: étagères - faïence - hotte.

Restent à réaliser:

- Le local de rangement à la place des préaux
- l'aménagement des abords.

La location de la salle a produit la somme de 4 335.F

Ancienne mairie

Après le placo-mur, nous avons fait poser des plinthes et refaire l'installation électrique.

Nous avons en projet la peinture.

Eglise

Nous sommes toujours dans l'attente de la réfection des vitraux commandés en 1985 , à Monsieur BOURGET , maître-verrier.

Ecoles

La clôture du terrain scolaire a été remise en état par le district. Pour 1987, nous lui avons demandé la réfection du chauffage dans les appartements des institutrices.

Par ailleurs, la commune a installé un abri-bus sur la place et a prévu de refaire la peinture de la cage d'escalier.

Voirie

Comme chaque année, nous avons procédé à l'empierrement des chasses pour les parties les plus abimées.

L'éclairage du bourg , accepté par le district (participation de 70%), devrait être posé dans le courant de l'année 1987.

Les travaux inscrits par le district en 1986 ont été reportés en 1987 : - goudronnage du chemin d'accès chez Marcel FERREY
- entrée de la cour de l'école
- route de l'église au Buisson.

La commune envisage la réfection de la place (participation financière du District de 36%) .

URBANISME

Carte communale

La règle de "constructibilité limitée" appliquée par la D.D.E, entraînant un refus quasi-systématique des certificats d'urbanisme demandés dans plusieurs villages (6 refus), nous a amenés à envisager la création d'une carte communale. Nous avons fait appel aux services techniques de l'équipement et dû tenir compte des réserves et obligations faites par les différents services concernés (DDE - DDAS - GEP.DDE - DDAF - EDF - DISTRICT - batiments de FRANCE - Chambre d'agriculture).

Taxe locale d'équipement

Sur proposition du District qui aménage les réseaux d'eau et d'électricité ainsi que la voirie, la commune a accepté le principe d'une taxe pour toute construction ou agrandissement de maison d'habitation et locaux à usage professionnel. Cette taxe est liée au type de construction réalisée et non à son emplacement, dans les limites des zones constructibles.

REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE

Un regroupement pédagogique a été organisé à la suite de la baisse des effectifs de l'école de Saint-Christophe de Foc qui risquait de voir la fermeture de son unique classe. Après étude, il est apparu qu'à Sotteville, la baisse des effectifs dans les 2 ou 3 ans à venir, allait entraîner fatalement la fermeture d'une des 2 classes. Les parents d'élèves, favorables à ce projet par 13 oui contre 2 non, ont demandé la réalisation de ce regroupement qui a permis de maintenir en place les 3 classes existantes (avec 2 cours au lieu de 5 ou 6 en classe unique). Le transport des enfants se fait d'école à école. Une association inter-communale a ^{été} créée et gère une cantine qui se tient provisoirement dans la salle communale. Sous forme de subvention, les 2 communes assurent les salaires et les charges du personnel.